



RELEVÉ de décisions

Ce relevé de décisions est réalisé pour information des personnels et pour un usage interne

Objet	Conseil administration IFOREP
Date réunion	28 janvier 2020
Présents	Edward LEPINE, Bernard BRET, Pascal RAT, Eddy COMBRET, Patrick RABET, Laurent CHAULET, Frédéric BONNET, Muriel MARIE, René CHOUDJA, Magali RAYMOND.
Absents, excusés	Corinne BERNARDINI, Noémie BICKEL, Nicolas CANO, Jean-François COULIN, Alain BETTI, Eve BERTHET
Rédaction	MAP formation
Diffusion	<ul style="list-style-type: none">• Membres du conseil d'administration• Directeur des ressources humaines• Responsable mission d'appui au pilotage formation• CODIR département formation

Ordre du jour

- Effectifs BAFA BAFD 2020 (avec point de situation sur les quotas BAFA)
- Formation de formateurs et séminaires DACM 2020
- Refonte du BAFA/BAFD (nouveau décret et arrêté)
- Synthèse de la commission d'habilitation 2019
- Bilan intermédiaire et renouvellement de l'habilitation
- Enquête INJEP « Ce que le numérique fait aux colos »
- Cotisations CMCAS - Budget 2020 - Analytique 2019
- Etude numérique dans les IEG
- Cartographie FNP (appel d'offre + sollicitation DDCS)
- Point de situation sur les cahiers de l'IFOREP en ligne
- Report du regroupement formateur
- Association TREMP LIN (partenariat)
- Editions de l'atelier (publication en partenariat)
- Calendrier CA et AG
- Questions diverses.

Points	Echanges /Décisions
Effectifs BAFA BAFD 2020 (avec point de situation les quotas BAFA)	<ul style="list-style-type: none"> • 209 stagiaires sur les BAFA session générale. 8 CMCAS n'ont pas encore renvoyé leurs quotas BAFA (soit 32 places). • 127 stagiaires sur les stages approfondissement/qualification • 18 stagiaires BAFD session générale • 4 stagiaires BAFD perfectionnement <p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relance des CMCAS quant aux quotas non reçus. Pascal RAT contactera les présidents. • Relance des territoires pour les BAFD. La MAP formation prépare pour Laurent CHAULET un communiqué avec l'objectif de 40 stagiaires formés BAFD/an. • Communiquer auprès des CMCAS, la possibilité pour l'IFOREP d'accueillir des candidats hors quotas.
Formation de formateurs et séminaires DACM 2020	<p>Module de formation IFOREP En raison des mouvements sociaux et du faible effectif (6 participants) le module de formation « corps éducation et sport » a été annulé. De fait, la MAP formation a proposé aux stagiaires de se reporter sur les autres formations.</p> <p>Séminaires DACM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les thématiques proposées et la communication enclenchée apportent cette année des effectifs sur l'ensemble des séminaires. • Se pose toujours la question de la mise en place d'un CEE pour les séminaires DACM. • Les séminaires DACM sont déclarés dans le dossier d'habilitation IFOREP comme des formations complémentaires au BAFD. Il est donc nécessaire que ces formations apparaissent dans l'activité et le budget IFOREP et dans la convention CCAS/IFOREP. <p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'encadrement des stages, ou doubler les stages en fonction du nombre d'inscriptions. • Examiner dans le groupe de travail « améliorer et moderniser le processus séjours et activités jeunes » l'impact financière de la mise en place d'un CEE pour les participants aux séminaires DACM. • Porter au CA de mai, la question d'intégrer les séminaires DACM dans le budget et l'activité d'IFOREP sur 2021.

Synthèse de la commission d'habilitation 2019	Le compte-rendu succinct de la commission d'habilitation doit nous permettre d'être en alerte sur les critères les plus défaillants qui seront l'objet des contrôles jeunesse et sports dans les formations.
Bilan intermédiaire et renouvellement de l'habilitation	<ul style="list-style-type: none"> • Le bilan intermédiaire 2019 est à produire entre février/mars 2019. • Le renouvellement de l'habilitation à dispenser des formations BAFA BAFD doit être adressé au ministère avant le 15 septembre 2020 (minuit). <p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CA de l'IFOREP confirme sa volonté d'aller chercher le renouvellement de l'habilitation. Le président adressera un courrier à l'ensemble des fonctionnels et des CMCAS. • Mettre à disposition de la MAP formation, l'ensemble des documents justificatifs, bilans et analyses, lui permettant de produire le bilan intermédiaire 2019 et le dossier de renouvellement d'habilitation.
Enquête INJEP « Ce que le numérique fait aux colos »	<p>L'IFOREP a été sollicité par l'INJEP pour participer à une étude « <i>ce que le numérique fait à ta colo</i> ». Le président a répondu favorablement à cette sollicitation.</p> <p>Des interviews de formateurs, directeurs de session BAFA BAFD, intervenants ont déjà eu lieu en novembre 2019. Des observations directes auront lieu sur le BAFA session générale à Willer sur Thur, choisi par la sociologue suite aux interviews. Elle sera présente du 21 au 24 février 2020.</p> <p>Ce BAFA sera dirigé par Patrick RABET et s'organise en contexte d'un ACM. La sociologue serait également fortement intéressée pour avoir des temps d'observations sur les autres séjours jeunes organisés par la CCAS sur le même site.</p> <p>Décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le DRH adressera une information (texte proposé par la MAP formation) au directeur de la CCAS et/ou directeur de l'offre pour avoir un accord de principe. Dans ce cas, la MAP formation mettra en contact le territoire et la sociologue.
Cotisations CMCAS Budget 2020 Analytique 2019	<p>Analytique 2019 (au 19.11.2019) : pas de remarque particulière du Conseil</p> <p>Budget primitif 2020 : Le projet est présenté par le trésorier</p> <ul style="list-style-type: none"> - La répartition des charges est majorée de 1% par rapport à l'analytique 2018 - 242 stagiaires BAFA base et 198 stagiaires appro ou qualif (à déduire 17% d'abandon probable) - Augmentation frais de transport (suite contrôle URSSAF) de 14 100€ - Par rapport au budget 2019 non renouvellement du projet assistance juridique.

	<ul style="list-style-type: none"> - 6 480€ d'investissements pédagogiques - Excédent prévisionnel : 79 811,42€ - Total charges : 555 372,09 - Total produits : 635 183,50 <p>Conformément aux décisions de l'AG d'octobre 2019, les fonds propres de l'association à fin 2019 complétés par l'excédent budgétaire prévisionnel 2020 doivent permettre une révision des cotisations des adhérents dès 2021 et de poursuivre l'évolution de l'Institut en réponse aux besoins de ses adhérents (colloques, études, site internet...)</p> <p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget primitif 2020 adopté à l'unanimité • Lancer les appels à cotisation 2020
<p>Etude numérique dans les IEG</p>	<p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une rallonge de 5000€ (voté à l'unanimité). • Une annexe à la convention sera réalisée par le cabinet des élus sur demande du président. Elle devra être adressée à René Choudja pour paiement. • Invitation du chercheur au CA de mars pour présentation des grandes lignes de l'étude. • Intégrer les conclusions de l'enquête dans les cahiers de l'Atelier.
<p>Cartographie FNP (appel d'offre + sollicitation DDCS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A partir du cahier des charges, la MAP formation a sollicité l'un de nos prestataires pour un devis visant à créer une base de données. Nécessité d'une rencontre préalable pour affiner le cahier des charges. Création d'un groupe de travail dans l'optique de fusionner le fichier FNP avec cette base de données. • L'enquête donnant lieu à la cartographie, visait à ouvrir des perspectives aux formateurs, notamment en participant aux jurys BAFA/BAFD et donc à la vie de l'association. Nous avons reçu suite à la sollicitation des DDCS une proposition de participation aux jurys BAFD de la région Bretagne (premier jury en mai). Il convient de définir comment est contractualisé cette participation (CEE, contractualisation de bénévolat etc.) <p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solliciter des formateurs pour les jurys BAFD de Bretagne. • Patrick RABET (missionné auprès du CA) animera le réseau des FNP qui participe aux jurys au titre de l'Institut. • Remboursement à minima des frais de transports.

	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitrer ultérieurement le niveau de prise en charge de ces participations. Le DRH propose de valoriser auprès des formateurs l'ensemble des propositions de prestations qui peuvent leur être faites par la CCAS et l'IFOREP.
Point de situation sur les cahiers de l'IFOREP	<p>L'ensemble des cahiers de l'IFOREP sont en ligne, ce qui répond à une demande des adhérents. Reste à faire vivre l'espace adhérent (site et newsletters). Ceci repose la question de la refonte du site internet en un site participatif. Côté technique, la DSI a répondu à la demande d'héberger sur le site IFOREP sur un serveur distinct de celui de la CCAS. Côté animation du site : à ce jour c'est la MAP formation qui s'en charge. Elle propose d'intégrer cette activité dans le profil recherché du recrutement en cours.</p> <p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La MAP formation propose que la newsletter à destination des formateurs soit également adressée aux CMCAS dans le cadre de leur adhésion. L'information des cahiers de l'IFOREP y sera intégrée. • Réaliser un cahier des charges pour un site internet participatif et son animation. • Recruter au plus tôt le renfort à la MAP formation pour gérer les activités de l'IFOREP.
Report du regroupement formateur	<p>Suite aux mouvements sociaux, le regroupement des formateurs prévu initialement sur le 7/8 décembre 2019 a été reporté en 2020. Proposition de report au plus près de l'assemblée générale IFOREP, idéalement en juin (demande des commissaires aux comptes), plutôt qu'octobre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'assemblée générale et le regroupement en juin pose le problème des déplacements des CMCAS et de la disponibilité des formateurs qui préparent les encadrements d'été. ⇒ L'assemblée générale et le regroupement en octobre pose le problème de préparer simultanément le dossier de renouvellement de l'habilitation et les documents pour l'assemblée générale comme le rapport d'activité et financier par exemple. <p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmation de l'assemblée générale le 5 octobre 2020. • Positionner le regroupement sur le WE précédent l'assemblée générale à savoir le 3 et 4 octobre 2020.
Association TREMLIN (partenariat)	<p>Suite à la décision du DRH de favoriser l'intégration de personnes en situation de handicap dans les quotas BAFA, le CA d'IFOREP a examiné la proposition transmise par la responsable Qualité de Vie au Travail – Responsabilité Sociétale, de travailler avec l'association TREMLIN (avec laquelle la CCAS a un partenariat depuis 2016).</p>

	<p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CA demande des informations complémentaires, s'agissant de cette association pour arbitrer le partenariat éventuel avec l'IFOREP. • Le CA demande la création d'un dispositif d'inclusion avec la direction santé non pas uniquement pour passer son BAFA mais pour permettre l'engagement des AD et OD en situation de handicap.
Editions de l'atelier (publication en partenariat)	<p>Le président de l'IFOREP accompagné d'un membre du conseil d'administration a rencontré les éditions de l'Atelier. L'IFOREP a fait part de ses besoins d'apports de réflexions, de récits issus de l'expérience et l'élargissement des savoirs exprimés par ses adhérents notamment à la suite de la suppression des cahiers de l'IFOREP.</p> <p>La proposition de partenariat doit permettre aux adhérents de l'IFOREP de se saisir des cahiers de l'atelier comme outil de formation et d'aide à la médiation inscrit dans une démarche d'éducation populaire, mais il est également important que nous puissions être contributeur et force de proposition de thématiques de travail.</p> <p>Une proposition de partenariat avec l'IFOREP est faite sur la base de 2 propositions financières.</p> <p>Décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inviter les cahiers de l'Atelier à un conseil d'administration pour échanger sur les modalités de ce partenariat. • Prévoir une enveloppe de 10 000€ dans l'éventualité de ce partenariat.
Calendrier CA et AG	<p>Décisions :</p> <p>Le président examinera le calendrier des instances et proposera des CA sur les mois suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mars 2020 • Mai 2020 • Juillet 2020 • Septembre 2020 (avec examen du renouvellement de l'habilitation, préparation de l'assemblée générale) • Décembre 2020 <p>L'assemblée générale de l'IFOREP se tiendra le 5 octobre 2020.</p>
Questions divers	<p>Formation BAFA dans les POM</p> <p>Suite à la réunion INTERPOM ce même jour, le CA de l'IFOREP est informé de l'éventuelle possibilité d'organiser un BAFA dans les POM (idéalement en avril 2020).</p>

Une étude permettant des analyses croisées pour les différentes CMCAS des POM est enclenchée, avec des données précises à faire remonter à la MAP formation avant mi-février (date fixée collectivement avec Laurent CHAULET, les présidents des POM, et le président du comité).

A partir de là, sera examinée la faisabilité (ou pas) d'une formation BAFA sur la période d'avril.

Il ne s'agit pas d'organiser uniquement un BAFA mais bien de définir un projet plus large avec la prise en compte des besoins des POM, autour des problématiques de jeunesse et d'éducation. C'est pourquoi, le plan de formation POM 2020 permettra parallèlement de travailler autour de ces questions avec les élus et les professionnels.

Le projet nous engage à prendre en compte à la fois la distance géographique, l'hétérogénéité sociale, culturelle, linguistique, politique, mais aussi de travailler avec le réseau des acteurs locaux dont celui des politiques Jeunesse et Sports en outre-mer.

Il s'agira donc de construire avec les acteurs locaux en sollicitant des intervenants (psychosociologue, juriste...), mais également d'avoir en perspective l'intégration dans le fichier des encadrants CCAS et dans notre réseau de formateurs, des animateurs et directeurs exerçant déjà dans les POM.

D'autre part la question financière reste à interroger et valider au niveau des élus (CCAS, IFOREP, Comité), telle que l'utilisation des quotas BAFA POM réservée jusque-là aux bénéficiaires des POM résidant en métropole.

Le département alerte quant à la nécessité de constituer très rapidement l'équipe pédagogique si un BAFA se tient en avril, rappelant les difficultés rencontrées dans la constitution des équipes cette année, obligeant notamment à positionner des formateurs occasionnels en direction de stage.

Décisions :

- Valider avec le président de la commission vacances jeunes la possibilité d'utiliser les quotas BAFA POM (même pour des formations se réalisant en local).
- Vérifier via l'étude pilotée par la MAP formation, la possibilité pour chaque candidat, d'avoir un stage pratique (sur les centre de loisirs, séjours de proximité organisés localement ou séjours nationaux programmés).
- Etudier au cas par cas, la possibilité offerte aux candidats d'être affectés selon leur âge, sur les séjours nationaux 15/17 ans organisés en 2020. Le président verra avec la CCAS pour déroger à la règle en vigueur quant aux stagiaires BAFA sur des séjours 15/17 ans.
- La MAP formation prépare en lien avec les POM, le vivier potentiel des animateurs BAFA/BAFD (AD et OD), des intervenants locaux (sociologue, psycho-sociologue, juriste etc.) qui sera adressé au département formation.

Prochain conseil d'administration – A définir sur mars

Assemblée générale – 5 octobre 2020